palliative.ch

gemeinsam kompetent
ensemble compétent
insieme con competenza

Critères structurels
en vue de la certification pour le label « Qualité dans les soins palliatifs »
Equipe mobile de soins palliatifs intra hospitalière (EMiSP)

Version 1.0

Approuvé par le comité le 18.06.2024

Valable à partir du 01.01.2025

palliative.ch | Kochergasse 6 | 3011 Berne

Tél. +41 (0)31 310 02 90 | E-mail: info@palliative.ch | www.palliative.ch

Table des matières

1. Introduction 3
2. Structure de l'offre 3
2.1 Définition 3
2.2 Groupe cible 3
2.3 Mission et objectifs 3
3. Critères de qualité de la structure 4
3.1 Groupes professionnels 4
3.2 Qualification du personnel 4
3.3 Infrastructure 5
3.4 Taille minimale 5
3.5 Certification 5
3.6 Mandat de prestations 5
4. Champ d'application 5

1. INTRODUCTION

Le présent document définit les critères structurels en vue de la certification pour le label « Qualité dans les soins palliatifs » des équipes mobile de soins palliatifs intra hospitalières en Suisse.

Ces critères s'appuient essentiellement sur les directives existantes des équipes mobile de soins palliatifs intra hospitalières du document « Structures spécialisées de soins palliatifs en Suisse »[1] ainsi que sur les résultats du conseil de consensus du 19 septembre 2019 « Critères structurels pour les soins palliatifs spécialisés en Suisse »[2]. Les critères structurels sont publiés sur les sites web www.palliative.ch et www.qualitepalliative.ch.

Les critères structurels en vue de la certification pour le label « Qualité dans les soins palliatifs » des équipes mobile de soins palliatifs intra hospitalières constituent la base normative d'autres documents dans les domaines de la certification, de la formation et du système tarifaire.

2. STRUCTURE DE L'OFFRE

2.1 Définition

L'équipe mobile de soins palliatifs intra hospitalière est constitué d'une équipe spécialisée fonctionnant de manière interprofessionnelle au sein de l'hôpital et s'adresse en premier lieu au personnel médical et de soins des unités de soins et des services ambulatoires, et en second lieu seulement aux patient·es et à leurs proches.

Le service joue un rôle de conseil et met à disposition son expérience dans les soins palliatifs précoces lors du traitement de situations complexes ou lorsque les patient·es sont atteint·es de maladies très avancées. Cette offre peut prendre la forme d'une consultance unique ou d'une consultance continue au titre d'activité de liaison.

2.2 Groupe cible

- Médecins, équipes de traitement et de soins dans les unités de soins et les services ambulatoires des hôpitaux
- Patient·es nécessitant des soins palliatifs ainsi que leurs proches

2.3 Mission et objectifs

- Intégrer l'expertise de la médecine et des soins palliatifs spécialisés dans la prise en charge de patient·es nécessitant des soins palliatifs en dehors des unités spécialisées de soins palliatifs
- Dispenser une consultance dans les soins palliatifs précoces
- Créer un lien avec les réseaux et/ou les équipes de soins palliatifs à l'échelle locale
- Proposer une consultance, une coordination et une formation continue spécialisée

---

[1] OFSP, palliative.ch et CDS (2014): Structures spécialisées de soins palliatifs en Suisse.
[2] Consultation des résultats du conseil de consensus des 19/20.09.2019: Critères structurels pour les soins palliatifs spécialisés en Suisse (document interne).

Ce faisant il est possible:

- d'améliorer la prise en charge dans les services et, s'il y a lieu, de faire sortir les patient·es de l'unité de soins aigus de l'hôpital;
- d'admettre de façon ciblée des patient·es dans une unité de soins palliatifs;
- de faciliter la transition entre la prise en charge stationnaire et ambulatoire;
- de garder les patient·es à leur lieu de vie (lorsque le service intervient en lieu et place du service mobile de soins palliatifs ou lorsqu'il fait une pré évaluation en contact avec celui-ci);
- d'améliorer le niveau de compétences en soins palliatifs des équipes de prise en charge.

3. CRITÈRES DE QUALITÉ DE LA STRUCTURE

3.1 Groupes professionnels

Une équipe mobile de soins palliatifs intra hospitalière est composé au moins d'une équipe multiprofessionnelle/interdisciplinaire de médecine et de soins, et couvre tous les groupes de patient·es.

- Une équipe comprend 0,8 EPT en personnel médical.
- Astreinte téléphonique :
  1. En dehors des heures de travail, une astreinte téléphonique est assurée 24h/24 tous les jours de l'année par des médecins titulaires de tfai ou en cours de formation approfondie dans ce domaine, ou par des médecins expérimenté·es/délégué·es désigné·es par le service de consultance.
  2. Les responsables médicaux du service de consultance (titulaires de tfai) se chargent de la coordination.
  3. L'astreinte téléphonique peut aussi être assurée par des coopérations régionales du réseau de soins palliatifs.
- L'équipe comprend 1 EPT en personnel de soins, dont 0,5 EPT en direction avec expertise
- Le personnel infirmier diplômé est disponible pendant les heures de travail régulières.
- Des professionnel·les actifs dans la physiothérapie, la psychothérapie, le travail social, l'ergothérapie, la logothérapie, le conseil en nutrition et la musicothérapie/l'art-thérapie sont disponibles.
- Des professionnel·les de l'accompagnement spirituel sont désigné·es dans le cadre de l'accompagnement spirituel spécialisé.

3.2 Qualification du personnel

Service médical

Sous la direction d'un·e médecin spécialiste justifiant d'une formation approfondie interdisciplinaire en médecine palliative (tfai) ou, exceptionnellement, sous la direction d'un·e professionnel·le médical·e disposant d'une attestation d'équivalence validée par palliative.ch.

Personnel de soins et d'accompagnement

La direction des soins est titulaire d'un diplôme DAS, EPS, MAS ou CAS et dispose de deux ans d'expérience dans une structure de soins palliatifs spécialisés.

Tous les membres du personnel infirmier diplômé disposent d'une qualification complémentaire reconnue (B2, CAS, DAS, EPS, MAS ou EPS en soins palliatifs) dans les soins palliatifs

spécialisés ou sont en train de suivre une formation continue dans ce domaine*, ainsi que d'une expérience professionnelle en soins palliatifs d'au moins une année.

* Au moins la moitié doit avoir terminé la formation.

Accompagnement spirituel

Les professionnel·les de l'accompagnement spirituel disposent d'une formation en théologie et d'une formation complémentaire axée sur la conduite d'entretiens (ou équivalent) qui les qualifie pour l'accompagnement spirituel et religieux.

3.3 Infrastructure

- Accès à tout moment aux données des patient·es (accès aux archives/dossiers médicaux électroniques, services IT, etc.)
- Bonne joignabilité téléphonique et en ligne
- Propre bureau ou poste de travail (soutien éventuel du secrétariat administratif)

3.4 Taille minimale

Le nombre minimal de nouveaux cas exigé à l'équipe interprofessionnelle spécialisée est de 150 premières consultations par an.

3.5 Certification

L'équipe mobile de soins palliatifs intra hospitalière est certifiée par une organisation reconnue et indépendante pour son offre de prestations de soins palliatifs spécialisés.

3.6 Mandat de prestations

L'équipe mobile de soins palliatifs intra hospitalière dispose d'un mandat cantonal de prestations de soins palliatifs spécialisés.

4. CHAMP D'APPLICATION

Les droits de modification du présent document sont réservés au comité de palliative.ch.

Des changements peuvent être effectués au 1er juillet ou 1er janvier de chaque année.

La présente version 1 des critères structurels entre en vigueur le 1er janvier 2025 et a été approuvée le 18 juin 2024 par le comité de la société palliative.ch. Elle est valide jusqu'à révocation.

Manuela Weichelt
Présidente de palliative.ch

Renate Gurtner Vontobel, MPH
Secrétaire Générale de palliative.ch